

DECISION n° 2023- 30

Portant sur des travaux de
motorisation du portail du cimetière
SARL PORTAILS LARIVIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20230606-DEC2023-30-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de motorisation du portail du cimetière.

Après analyse de l'offre présentée par la SARL PORTAILS LARIVIERE reçue le 21 février 2023,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de SARL PORTAILS LARIVIERE, pour les travaux de motorisation du portail du cimetière, pour un montant de 962€ HT, soit **1154,40€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur Goethals, SARL PORTAILS LARIVIERE

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 06 juin 2023
Le Maire

Emmanuel DUMEN
